

# VILLE DE RIORGES

N° 6\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 DECEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 décembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

## VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE

### UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ELEVES DES COLLEGES

### APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE A PASSER ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE, LA COMMUNE DE RIORGES ET LE COLLEGE ALBERT SCHWEITZER

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

Rémy MUCYO, *conseiller municipal*.

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI	Alain ASTIER Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Suzanne LACOTE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE**

**UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX  
PAR LES ELEVES DES COLLEGES  
APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE  
A PASSER ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE,  
LA COMMUNE DE RIORGES ET LE COLLEGE ALBERT SCHWEITZER**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Depuis 2002, le Conseil départemental de la Loire, collectivité de rattachement des collèges du département, a mis en place une convention type, qui fixe les conditions de mise à disposition des collèges d'équipements sportifs propriété des communes.

Cette convention fixe les responsabilités de chacune des parties, notamment en matière de pratique des activités sportives et d'entretien des locaux et équipements nécessaires aux activités physiques et sportives des élèves.

Elle prévoit également le paiement par le Département, d'une participation annuelle aux frais de fonctionnement des installations sportives, sur la base d'un taux horaire fixé chaque année lors du vote du budget départemental.

La convention en vigueur venant à expiration à la fin de l'année 2017, la commission permanente du Conseil départemental a approuvé, le 9 octobre 2017, une nouvelle convention type à passer entre le Département, les collèges et les communes concernés, pour une nouvelle période de 5 ans, courant jusque fin 2022."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec le Département de la Loire et le Collège Albert Schweitzer, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 22 décembre 2017  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN

